Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

11e séance, 19e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 9 mai 2017, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1re Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Emanuelle Fréchette, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un moment de recueillement, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 9 mai 2017 ouverte à 17 h 30.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique.*

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

CE-16-17-065

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires
1.1 Recueillement

Formules Municipales - no 3014 spécial

1.2 Ouverture de la séance ordinaire
1.3 Vérification de la légalité de la séance
1.3.1 Avis de convocation
1.3.2 Quorum
1.4 Adoption de l'ordre du jour
1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 14 mars 2017
1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2017
1.6 Correspondance
1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions
2.1 Règlement d'un grief
2.2 Engagement et nomination à un poste de conseillère ou conseiller en gestion de personnel
2.3 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité pour l'entretien sanitaire pour une période de trois ans pour les lots 1, 2, 6, 8, 9, 10 et 11 et, pour une période d'un an pour le lot 5 – Adjudication de contrats
2.4 École secondaire les Etchemins – Réfection du secteur production et distribution alimentaires – Phase 2 – Adjudication de contrat
2.5 École secondaire Champagnat – Réfection des blocs sanitaires et mise aux normes des issues – Adjudication de contrat

3.0 Information
Aucun point

4.0 Questions diverses
4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

CE-16-17-066

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du 14 mars 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire annulée du comité exécutif du 14 mars 2017 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 5 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire annulée du comité exécutif du 14 mars 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-16-17-067

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 avril 2017 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 5 mai 2017;

Formules municipales - no 2014 spécial

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 avril 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

CE-16-17-068

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Règlement d'un grief.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 17 h 33.

CE-16-17-069

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 17 h 40.

Formules Municipales - [illegible] spécial

2.0 DÉCISIONS

CE-16-17-070
SRH

2.1 Règlement d'un grief

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives soit, par la présente, autorisé à régler ledit grief selon les modalités apparaissant au document déposé et à être versé aux archives sous pli confidentiel.

ADOPTÉE à la majorité

CE-16-17-071
SRH

2.2 Engagement ou nomination à un poste de conseillère ou conseiller en gestion de personnel

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Viens et résolu :

QUE madame Annie Payeur soit nommée et engagée à titre de conseillère en gestion de personnel;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-16-17-072
SRM

2.3 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité pour l'entretien sanitaire pour une période de trois ans pour les lots 1, 2, 6, 8, 9, 10 et 11 et, pour une période d'un an pour le lot 5 – Adjudication de contrats

ATTENDU l'appel d'offres public #170304-35 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions en services spécialisés en hygiène et salubrité pour l'entretien sanitaire de divers établissements pour une période de trois ans pour les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 et, pour une période d'un an pour les lots 4 et 5;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 26 avril 2017;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Pierre-Guy Brassard, directeur adjoint aux Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École de l'Alizé (Lot 1), pour la somme de 169 324,82 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École du Boisé (Lot 2), pour la somme de 126 759,48 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *L'Atelier de réadaptation au travail de Beauce inc. (ARTB inc.)* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École secondaire Champagnat et le Centre administratif de Lévis (Lot 5), pour la somme de 117 800 $, taxes non incluses, pour une période d'un an;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Charles-Rodrigue (Lot 6), pour la somme de 237 618,38 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *ML Entretien Multiservices inc.* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École de la Clé-d'Or (Lot 8), pour la somme de 108 160,04 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *L'Atelier de réadaptation au travail de Beauce inc. (ARTB inc.)* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École secondaire Guillaume-Couture (Lot 9), pour la somme de 274 790 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Notre-Dame-d'Etchemin (Lot 10), pour la somme de 163 697,13 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

Formules Municipales - no 3014 spécial

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *ML Entretien Multiservices inc.* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Sainte-Marie (Lot 11), pour la somme de 152 997,01 $, taxes non incluses, pour une période de trois ans;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes soit autorisé à signer tout document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-16-17-073
SRM

2.4 École secondaire les Etchemins – Réfection du secteur production et distribution alimentaires – Phase 2 – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170407-34 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection du secteur production et distribution alimentaires – Phase 2, à l'École secondaire les Etchemins;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 3 mai 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme St-Gelais Montminy + Associés architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construction Mafranc inc, de Lévis, le contrat pour la réfection du secteur production et distribution alimentaires – Phase 2, à l'École secondaire les Etchemins pour un montant de 793 000 $, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules municipales - no 3014 spécial

CE-16-17-074
SRM

2.5 École secondaire Champagnat – Réfection des blocs sanitaires et mise aux normes des issues – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO170418-37 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des blocs sanitaires et la mise aux normes des issues à l'École secondaire Champagnat;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 4 mai 2017, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Architectes Roberge & Leduc inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Emanuelle Fréchette et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construcsim inc., de Lévis, le contrat pour la réfection des blocs sanitaires et la mise aux normes des issues à l'École secondaire Champagnat pour un montant de 451 500 $, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucune information.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Quelques membres du comité exécutif posent des questions. M. Vien veut obtenir des informations relatives aux futures négociations syndicales.

CE-16-17-075

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 4.1 – Questions et messages des commissaires –Futures négociations syndicales.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 05.

CE-16-17-076

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 12.

CE-16-17-077

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 12.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers
Président

Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale

Formulaires Municipales - No 3014 spécial